

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA RÉUNIE EN PARLEMENT

ATTENDU QUE le Canada est la seule nation dans le monde occidental accompagné de la Chine et la Corée du Nord sans aucunes lois restreignant l'avortement;

ET ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a déclaré qu'il est la responsabilité du Parlement de décréter de la législation au sujet de l'avortement.

NOUS soussignés demandons à la Chambre des communes réunie an Parlement de décréter rapidement de la legislation qui restreindra l'avortement à la plus grande des mesures possible.

SIGNATURES
(Signatures originales; pas en lettres moulées)

ADRESSES
(Indiquez votre ville et province)

1.	_____
2.	_____
3.	_____
4.	_____
5.	_____
6.	_____
7.	_____
8.	_____
9.	_____
10.	_____
11.	_____
12.	_____
13.	_____
14.	_____
15.	_____
16.	_____
17.	_____
18.	_____
19.	_____
20.	_____
21.	_____
22.	_____
23.	_____
24.	_____
25.	_____

Tous les résidents canadiens (tout âge) peuvent signer. Présentez vos pétitions à votre député local (voir www.parl.gc.ca pour les adresses) et demandez-leur de vous informer quand elle est lue au Parlement. Une pétition doit seulement avoir 25 signatures pour être valide à être présentée au Parlement.